L'Ami de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 13 JANVIER 1851.

Imprimé et publié par G. F. KIESSE. No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Libération.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 13 JANVIER.

☞ Pour le FEUILLETON, voir la seconde page.

MONUMENT À LA MÉMOIRE DE JACKSON.

Une grande assemblée des citoyens de la Nouvelle-Orléans a eu lieu samedi soir à la Bourse St-Louis, pour aviser aux moyens d'élever un monument à la mémoire du général Jackson. Le meeting a été appelé à l'ordre par M. George W. Chris y et le bureau composé de la manière suivante: *President*: le gouverneur Walker; *Vice-Presidents*: — Hon. J. B. Plauche, Hon. A. D. Crossman, Hon. Isaac Grime, Hon. Jas. H. Caldwell, Hon. P. Soulé, Zeineau.

Premier Municipalité.

Com. Rousseau, Geo. W. De Blys, Denis Prieur, Col. N. Vasell, Anthony Kuhn, W. Vance, Capt. Joseph Clark, M. Barnett, William Langham, François Corrioles, Anthony Fernandez, Pierre Deverges, Philip Avegno, Geo. John L. Lewis, Gabriel Montamat, Manuel Blasco, J. C. Fabre, Col. Justin Durel, Geo. D. Augustin, Dennis Cronan.

Seconde Municipalité.

Hon. Thos. McCaleb, Col. Wm. Christy, Col. H. W. Fairey, H. R. W. Hill, Peter Conrey, Dr. H. B. Cenas, Wilhelmus Bogart, Charles Desmond, J. F. Freret, J. B. Vosion, H. Renshaw, J. Dayern, John G. Cox, J. H. Hooper, James A. Gasquet, C. D. Yancey, James D. Davis, George A. Bright, Jacob Barker, Maurice Gannon.

Troisième Municipalité.

Gen. Horatio Davis, Bernard Marigny, Gabriel Tortet, B. Beauregard, Philip Guerin, P. Canonge, W. H. Wilder, Severe Wiltz, Charles Genella, J. Castera, Albert Piernas, Louis Forstall, Charles Dauney, E. Bartlett, Louis Dugnesnel, A. S. Page, A. Schreixmore, Benjamin Irvine, John Sewerson, A. J. Guirot.

Secrétaires.

J. W. Crockett, Bernard Avegno; Louis Mayon.

Le meeting a été successivement harangué par le gouverneur Walker, le lieutenant-gouverneur Fauchie, M. A. Dimitry, M. Robert Davis et M. Conrey.

Le comité nommé par le premier meeting a présenté, par l'entremise de son rapporteur, le rapporteur Conrey, une série de résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité. En vertu de ces résolutions, le maire, les trois recorders de la Ville, les membres des conseils municipaux, le maire et les aldermen de Lafayette, de Baton-Rouge et des autres villes de l'Etat, sont invités à ouvrir une souscription dont le montant servira à l'ouverture à la Place d'Armes de la Nouvelle-Orléans, un monument à la mémoire du général Jackson. Les fonds perçus de cette manière seront déposés à la Banque de la Louisiane. Les listes de souscription seront closes le 1 février prochain. Le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, le maire et les recorders de la ville de la Nouvelle-Orléans formeront un comité général qui aura le maniement des fonds.

VOYAGE DE L'ALABAMA.

Le capitaine Foster, commandant le steamer *Alabama*, a adressé au comité du chemin de fer à Tchoupitoulas, un récit détaillé de son voyage à l'Isthme.

L'*Alabama*, on se le rappelle, avait à bord le major Barnard et toute personne de l'expédition. Arrivé à Vera-Cruz le 16 décembre, le bâtiment a reçu ordre de se mettre en quarantaine pendant trois jours, par suite de la fièvre jaune qui régnait alors à Vera-Cruz. Le 21 au matin, le navire a pu pénétrer dans la rivière Guazacoalcos, qui n'est distante de Vera-Cruz que d'environ 123 milles. Il y avait deux jours qu'il était arrivé, et cependant la marée montante n'avait pas commencé son mouvement de retour. Les rives du Goatzcoalcos sont en grande partie basses mais elles sont couvertes de bois et de plantages à douze milles au-dessus de l'embouchure de la rivière, l'eau n'est pas encore salée. La navigation y est très facile et il n'y a pas de aucun obstacle. Dans l'après-midi du 23, on jeta l'ancre en face de la Douane. Le village, peuplé exclusivement de mulâtres, ne compte qu'il y a trois cents habitants français. Les maisons y sont construites très grossièrement; elles consistent de quatre poteaux fichés en terre et recouverts de feuilles de palmiers. Les habitants, d'ailleurs très polis, sont absolument très, et leur horreur du travail qu'ils ont montrée dans les offres du major Barnard qui voulait employer plusieurs d'entre eux en promettant de les retribuer généreusement.

Le capitaine Foster, après avoir visité plusieurs autres villages et avoir traversé l'isthme dans presque toute sa largeur, est retourné le 29 à bord de l'*Alabama*; mais l'*Alabama* n'a pu jeter son ancre que le 4 janvier à cause du mauvais temps du Nord qui ne cessa pas pendant cinq jours. Le lendemain, le bâtiment arrivait à Vera-Cruz qu'il a quitté le 8 pour la Nouvelle-Orléans.

Les travaux de l'isthme ont déjà commencé. Les travaux de reconnaissance, l'alignement pour le second voyage après équinoxe, le 15 du courant, espérons-le, ne seront pas apportés des nouvelles du travail. Jusqu'ici tout a marché bien pour la compagnie du chemin de fer. Le gouvernement ne veut troubler la satisfaction. M. George T. Dunbar, ingénieur en chef de l'entreprise, a succombé à Mantitlan, un village de l'isthme, dont l'état atteint depuis quelque temps. Le major Barnard a vivement regretté sa perte.

ARRIVÉE DU NIAGARA.

Le steamer anglais *Niagara* est arrivé à Halifax le 3 courant. Les dates qu'il apporte d'Europe sont du 21 décembre pour Liverpool, du 20 pour Londres et du 19 pour Paris. Nous avons à publier un sommaire télégraphique des nouvelles qu'il apporte par extraitvage.

THÉATRE D'ORLEANS — La reprise des *Martyrs* a eu lieu sur un théâtre d'Orléans. Nous aussi on a cédé d'y applaudir les premiers sujets de la troupe.

CONGRES.

La session du 2 de mois, au Sénat, n'a rien offert de saillant. Le bill ordonnant que l'île aux Vaisseaux, en vue des côtes de l'Etat du Mississippi, ne sera plus en cons[illegible] a été adopté. La résolution de M. [illegible] relative aux destitutions faites par le président a été ensuite appelée, et la discussion s'en est ouverte. La suite du débat sur le bill [illegible] relatif au nivellement des terres en Californie a occupé l'ordre du jour. M. Benton a vivement combattu le projet de loi et a proposé de le rejeter par un autre.

[illegible] Sénat a reçu du département de la guerre une communication relative à la situation des [illegible] et des armes qui y ont été [illegible]. Le rapport [illegible] qu'il a été terminé le [illegible] M. Davis, du Mississippi, a proposé un bill pour fonder un asile ou retraite [illegible] invalides de l'armée de terre et de mer. Le Sénat a repris ensuite la suite de la discussion sur le bill relatif au règlement des titres de terres en Californie. M. Benton a parlé pendant deux heures contre le projet de loi et en faveur de celui qu'il a présenté lui-même.

A la Chambre des Représentants, l'ouverture de la séance a été marquée par la présentation d'un rapport du département de la guerre et d'un autre rapport du département du trésor, dont l'impression a été ordonnée et qui ont renvoyés aux comités de finances et des affaires militaires. La séance a été levée peu après.

EXPÉDITION — Le résultat du recensement qui vient d'être mis par ordre du Congrès, que les quatre premières villes de l'Union, sans le rapport de la population, sont New-York, qui compte 517,000 habitants; Philadelphie, qui en a 412,000; Baltimore, 169,000 et la Nlle-Orléans 145,000.

MASSACHUSETTS — La Législature du Massachusetts n'est réunie à Boston le 1er de ce mois. Le Sénat a nommé pour son président M. Henry Wilson, qui avait deux concurrents M. David Sears et M. John R. Kohn. M. Nathaniel P. Banks a été nommé speaker de la Chambre des Représentants.

LA TEMPÉRATURE AU NORD — Le 21 décembre le thermomètre marquait à [illegible] l'Etat de New-York 15 degrés au-dessous de zéro.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Par le vapeur *Alabama* nous avons reçu les journaux de Vera Cruz jusqu'au 5 courant et de Mexique jusqu'au 1er. L'entière particulière annonce que le cabinet présidé par Arista sera probablement formé de la manière suivante: Manuel Robles, à la guerre; Mariano Yáñez, affaires étrangères; Aguirre, à la justice; Lerdo, au trésor.

Les [illegible] à la seconde assemblée préparatoire du 28 décembre étaient en nombre suffisant pour procéder à l'organisation définitive du bureau. Son élu a été nommé: *President*, M. Yáñez; *Vice-President*, M. Iturbide; *Secrétaires*, MM. Valorio, Pizarro, Suarez, Moreno et Gutierrez. Ces nominations achevées, une commission a été choisie pour informer le Sénat et le gouvernement que la Chambre se trouvait légalement constituée.

Le Sénat dans sa seconde réunion préparatoire a nommé: pour *President*, M. Francisco Modesto; pour *Vice-President*, M. Garza Flores; pour *Premier Secrétaire*, M. Manuel Robredo; pour *Second Secrétaire*, M. Manuel Gomez, et pour *Secrétaires-Suppléans*, MM. Fernando Guerrero et Geronimo Elizondo.

Le *Trait d'Union*, auquel nous empruntons ces détails, continue de la sorte:

Tous donc le Congrès en règle pour installer, lorsque le moment sera venu, M. le général Arista et son ministère présidentiel. Le Sénat, cependant, a besoin encore de se livrer à un travail d'intérieur qui n'est pas sans importance, et qui doit le modifier considérablement. Ainsi, neuf de ses membres dont le mandat expirait le 31 décembre, se retirent pour faire place à de nouveaux élus; ce sont: M. Ramon Muñoz, pour la Sonore; M. Ignacio Martinez, pour Tabasco; M. Juan Francisco Barcena, pour Vera Cruz; M. Marcos Espinza, pour Zacatecas; M. José Maria Urquidi, pour Chihuahua; M. Ignacio Sanchez, pour Coahuila; M. Manuel Gonzalez, pour le District fédéral; M. Guadalupe Arriola, pour Durango, et M. Octaviano Muñoz-Ledo, pour Guanajuato.

Si le Sénat perd neuf anciens membres, onze nouveaux viendront amplement combler les vides ordonnés par la Constitution. Les portes du palais législatif seront ouvertes dès aujourd'hui, premier janvier, à six d'entre eux, dont les titres ont été reconnus valables; ce sont: MM. José M. Aguirre, pour Coahuila; Fernando Guerrero, pour Durango; Joaquin Navarro, pour le district fédéral; Benito Quijano, pour l'Yucatan, et Angel Perez Palacio, pour l'Etat de Mexico.

Les cinq autres ne sont pas encore arrivés, et n'ont pu, par conséquent, soumettre leurs titres à la revision de leurs collègues; ce sont: MM. Ignacio Herrera, pour Jalisco; Manuel Gandara, pour la Sonore; Luis G. Sisiana; Joaquin Lafron de Guevara, pour Guanajuato, et Juan Stolo, pour Vera Cruz.

Le Sénat ne sera, par conséquent, véritablement constitué, qu'après la vérification des *credenciales* de ces cinq derniers membres.

Tous les points de la République sont, depuis quelque temps, en entièrement *d'opinion minoritaire*; mais les choses se passent, cet égard, dans les différents Etats, beaucoup mieux que dans le District fédéral; les listes des candidats aux bureaux arrivent de tous côtés à la fois; malheureusement, ces notes, à la distance où nous sommes, ne nous représentent que des noms sans aucune connaissance des personnes, ne nous renseignent pas sur leur opinion politique, ou pendant, néanmoins, que l'ensemble des élections nous apprend et favorise à un degré sans à limiter, du général Arista.

Le bornent, pour aujourd'hui, les nouvelles politiques du jour. On est sans avis de l'expédition Marcelino, qui, en ne dans les bois de Jonhtlan, agite sans doute une occasion favorable de reprendre les hostilités. En attendant l'arrivée du general Ignacio Martinez à Oajaca, pour y prendre le commandement en chef de l'expédition contre les rebelles, M. le colonel Luis Fernandez del Campo s'est chargé, par intérim, de la commandance générale de l'Etat. Depuis la mort du commandant Castellanos, ce poste avait été rempli par le lieutenant-colonel José Maria Muñoz, qui s'est dirigé sur Tuxtepec, avec un détachement de garde nationale. Il y a lieu de croire que cette place d'un nouveau coup de main.

Le ministre des finances a publié l'avis suivant relatif au règlement de la dette intérieure:

Il est désormais avéré que la section de [illegible] n'est installée dans le local [illegible], au plus, la *continuidad mayor*. Le chef de cette section est M. le contador mayor [illegible] Maria Cabrera; jusque ici a cette date, [illegible] de toutes les dettes intérieures, se trouvant dans ce ministère, et, en cas de réclamations contre le trésor fédéral. Les [illegible] compris dans ce règlement n'ont [illegible] plus besoin de s'adresser au ministère, lorsque qu'à agir conformément aux règ de ce [illegible] la loi du 30 novembre et les instructions y annexées, pour la liquidation et la conversion de la dette intérieure.

Il est également avéré que dans aux mêmes circonstances que la *Junta de crédito público* est [illegible] Elle a établi provisoirement ses bureaux dans l'un des étages supérieurs de la Douane.

[illegible] *pesos*, des coupons de [illegible] Vera Cruz, [illegible] *Alonso*; la [illegible] Sertuent, F. Fort & Cie; le comerciante [illegible] des entreprises; celui de l'hospice des Pauvres; la *Colegiata* de N. Sra de Guadalupe; le territoire de Tempelquer; Montezuma; celui de l'empereur Iturbide; celui de l'hospice [illegible] les détenteurs de bons de l'*antiguo empresa*; et tous les autres créanciers qui ne sont pas nés, et, comptés dans les classifications de la loi du 30 novembre, peuvent se présenter à ce ministère des finances, à partir du mois, le de mois, deux heures de l'après-midi, pour y convenir des jours et heures auxquels ils devront conférer avec les commissaires de cette [illegible], afin de procéder au règlement de leurs créances respectives.

Les créanciers que ne veulent entrer dans aucun arrangement voudront bien le faire savoir au ministère de l'intérieur, afin de leur [illegible] tout comme dans les Babylones de la vieille Europe — peut-être même pourrait-il dire que nulle part encore la spéculation en ce genre n'atteint des proportions aussi cuieusement tristes, aussi évidement honteuses.

Le Sénat d'un procès est venu apporter à ce sujet, jusque dans la cour des *Common Pleas*, des révélations qu'il n'est pas sans intérêt de recueillir.

Il s'agit cette fois du lait, c'est-à-dire de l'article le plus important peut-être dans la consommation et l'hygiène générales.

La cause est des plus simples. Un laitier des environs de New-York revendique, de M. Irving-House, le propriétaire de l'Irving-House, le paiement d'une certaine quantité de lait qu'il lui a fournie; M. Howard a son tour refuse ce paiement et menace d'exiger des dommages-intérêts, pour cause de mauvaise foi. De là enquêtes et révélations.

En faisant marché avec le demandeur, M. Howard avait expressément stipulé que tout le lait qui serait à son bon plaisir de la campagne, c'est à dire de vaches mises au pâturage pendant l'été et nourries pendant l'hiver de son, de grain et de farine de maïs. Au lieu de [illegible] lui a fourni du lait de distillerie. Or, [illegible] que l'on désigne sous ce nom dans la bonne ville de New-York.

Le grain employé pour la fabrication des liqueurs laissant un résidu considérable, on a cherché à en tirer parti, et l'on n'a rien trouvé [illegible] que d'en faire la nourriture des vaches laitières. A cet effet, on a élevé à côté des ateliers de distillation de vastes étables où des conduits apportent ce résidu moitié liquide, moitié solide, dans lequel les bestiaux trouvent à la fois nourriture et breuvage. Ce procédé offre le double avantage d'être fort économique, puisqu'une vache nourrie à ce régime ne coûte que 5 cents par jour à son propriétaire, et de faire produire à l'animal une quantité plus considérable de lait que celle qu'il donnerait dans les circonstances ordinaires.

Mais toute médaille a son revers: le lait ainsi obtenu est mauvais, malsain, impropre même aux usages les plus simples du ménage. Le premier indice auquel M. Howard a reconnu la fraude de son fournisseur a été la mauvaise qualité des pâtisseries que le lait servait à fabriquer. Telle était l'influence pernicieuse de ce liquide, que parfois la pâte tournait en quelques instants. Ces faits, joints aux réclamations de ses hôtes, ont fini par éclairer et à rompu le marché en refusant de payer le compte qu'on lui présentait.

Les médecins appelés à prononcer sur la valeur du grief allégué par M. Howard, ont déclaré que le lait de distillerie était, en effet un liquide tout différend du lait naturel. Les animaux renfermés dans ces étables à l'atmosphère épaisse et morbide n'en sortent plus du moment où ils y sont entrés; ils ne boivent jamais d'eau, et se bornent à absorber par jour un baril du résidu dont nous avons parlé plus haut. Cette existence, ce régime anormal produisent chez eux une surexcitation, un échauffement morbide. Au bout de quelque temps leurs gencives s'enflamment, au point de ne plus leur permettre aucune mastication, et il est rare de voir une vache vivre plus d'une année dans ces conditions. En apparence cependant ces bestiaux engraissent et présentent un aspect florissant; mais lorsqu'après leur mort on vient à les dépecer, on reconnaît qu'il n'y avait là qu'un gonflement factice, point de suif ni de graisse, une chair dure, sèche et enflammée, qui se vend neanmoins comme viande de boucherie.

D'après cela, il est aisé de concevoir ce que doit être le lait fourni par ces animaux chargés de cette nature, il est de 30 à 50 pour cent plus riche en substances alimentaires que le lait de campagne. En outre, il se trouve chargé d'un principe de fermentation qui empêche sa fusion avec d'autres matières. Dans l'estomac, il se sépare en plusieurs parties, et produit une surexcitation fatale à la santé.

En terminant cet exposé, les médecins n'ont pas hésité à affirmer que le nombre des malades d'intestins qu'on remarque à New-York, l'état chétif de presque tous les enfans et la mortalité effrayante qui règne parmi eux, doivent être attribués à l'emploi du lait de distillerie dans la consommation ordinaire.

A ces révélations, un laitier de Canal street est venu ajouter des aveux d'une curieuse naïveté. Il s'est vanté de ne mettre qu'un tiers d'eau dans le lait de campagne et de vendre sans un breuvage infiniment plus salubre que [illegible] concurrents. Le lait du distillerie, au contraire, exige, d'après le même industriel, une préparation toute scientifique, pour arriver à faire un liquide tolérable.

La cour a, bien entendu, débouté le fournisseur de sa réclamation, et reconnu même que M. Howard aurait droit, jusqu'à certain point, à des dommages intérêts.

Chronique Locale.

MORT DE M. RIEFFEL. — Un des citoyens les plus estimables de notre ville, M. Rieffel, est mort samedi à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Un nombreux cortège d'amis a accompagné sa dépouille au cimetière.

AFFAIRE HENDERSON. — Les témoins dans l'affaire Henderson ont tous été interrogés. Les plaidoiries auront lieu ce matin, il n'est pas probable qu'elles prennent aucun autre jour que celui-ci.

CONSEIL-GÉNÉRAL — Le Conseil-Général convoqué par parole maire, s'est réuni samedi soir. La session a été presque exclusivement consacrée à la discussion des rémunérations et des secrétaires chargés de procéder aux élections qui doivent avoir lieu au printemps prochain.

[illegible] Melhodeau — L'affaire de l'Etat de la Louisiane contre Mme Melhodeau, [illegible] Jean Baptiste Melhodeau, propriétaire de la Nlle-Orléans et [illegible] Mme Melhodeau, a été jugée par la Cour de district pendant 27 et 28 du mois.

ALBATROSSES — Les albatrosses ont, [illegible] paraître dans la journée d'hier. Nous n'avons pas encore eu de nouvelles de pêche.

AVIS JUDICIAIRES.

No. 234 — *AC TE.* — Relatif à la publication de avis dans la paroisse d'Orleans.

Sur vous *Rel est donné*, Aux — Qu'il doit du présent jusqu'au mi-lieu cent cinquante et un, tous les avis qui seront publiés dans la paroisse d'Orleans [illegible] Parochial, en vertu de l'ordonnance municipale, devront être en français et en anglais, pour le nombre de fois et pendant le temps [illegible] par les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le choix duquel appartiendra au défendeur dans les cas de saisie et vente, et aux parties [illegible] dans les autres cas où ils seront tenus de faire publier, sous les dits langues, le [illegible] ou [illegible] Français [illegible] Anglais [illegible] publié en anglais et en français [illegible] *Rel et de pour* [illegible] publiés en un partie de leur contrat, au présent [illegible] sont et demeurent abrogées.

Approuvé 20 mois 1850.

JOSEPH WALKER
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI SOIR, 11 JANVIER 1851.

La demande de coton a été limitée aujourd'hui, les filateurs préférant attendre leurs avis particuliers avant de se décider à opérer en conséquence. 2,000 balles seulement ont été faites aux anciens prix, soit: 13 @ 13¼ pour middling et good-middling.

Le marché au sucre a été très actif aujourd'hui. 1,500 boucaut ont été faits aux prix de samedi dernier, soit 5 @ 5¼ cts la liv. La demande de mélasse a été également bonne; 1500 barils ont été pris de 24¼ @ 25¼ cts le gallon.

Le marché du riz est ferme, les ventes ont été de 500 barils, dont 300 Orion à $4 37½ — 550 d. @ $4 25 et 1,300 Indiana à $4 35. 1800 sacs de maïs ont été vendus à 65 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié: mess *pork*, $13, prime $10. Environ 800 barriles de graisse ont été vendus de 7¼ @ 8 cts la liv.

Le whiskey vaut 27 @ 27½ cts le gallon pour le rectifié.

Le change est dans une meilleure condition. Nous cotons: 10⅞ @ 10¾ — Paris, 5f 31¼ @ 5f 27½ — Traites sur New-York @ ¼ pour 2¼ @ 2½ pour cent d'escompte — A vue, 1 @ 1½ pour cent d'escompte.

Il n'a rien été fait dans le fret.

Marié le 6 courant, par le révérend abbé Rousseau, M. LOUIS VICTOR FESTE, de Paris, à Mlle. MARIE THÉRÈSE PETUPAIN, fille de M. F. H. PETITPAIN, de cette ville.

GIQUEL ET JAMISON

No 18, RUE DE CHARTRES,

OFFRIRONT à partir de ce jour la balance de leur beau stock de marchandises d'automne et d'hiver à un rabais de 25 p. 0/0

Soieries.

Gros de France et satin à la reine.
Soie noire et satin de Chine.
Soie noire unie et damassée.
Moiseline de laine unie de toute couleur.
Taffetas et cachemires unis de toutes couleurs.
Satins et Florences de toutes couleurs.
Bérages fayonnés et unis, de toutes couleurs.
Bas et chaussettes en soie.
Bas et chaussettes en coton.
Gingham français, anglais et américains.
Cotons blé français et américains.
Serviettes et services de table.
Rideaux en mousseline brodée et piquée.
Damassé à rideaux en laine et en coton.
Bas de coton blanc et couleur pour enfants.
Chemises en merinos, en coton p. dames et enfans.
Cashmirs noirs et couleurs.
Coton blanc et écru de toutes largeurs.
Indiennes françaises et américaines.
Oile en jaconat étamine, dernier goût.
Gants de peau et de soie couleurs.
Aussi un grand assortiment de grosses marchandises convenables pour familles et habitations. Ils invitent les personnes qui ont des achats à faire à venir examiner leur stock et leurs prix, ils y trouveront leurs avantages.

GIQUEL & JAMISON,
13jan 18, rue de Chartres

VINS ROUGE ET BLANC — 100 barriques vin rouge Chateau Grimont;
50 do do do St-Julien Médoc;
25 do vieux vins fins de Bordeaux;
100 do vin de Marseille;
100 barils Madère; 100 barils vin blanc;
200 caisses vin de Bordeaux, St-Julien Médoc;
100 caisses Moselle de Frontignan;
100 do vin blanc Haut Sauterne;
En magasin et à vendre par
PAUL JUGE Fils & Cie,
13jan 27, rue St-Louis

COGNAC — 50 quarts pipes cognac, lie et une preuve, à vendre par
PAUL JUGE Fils & Cie,
13jan 27, rue St-Louis

CHAMPAGNE, ABSYNTHE, etc — 100 paniers Champagne; 40 caisses absynthe; 10 do eau verte, à vendre en magasin par
PAUL JUGE Fils & Cie,
13jan 27 rue St-Louis

HUILE D'OLIVE — 1500 paniers huile d'olive, Marcellin Olive et James Pignol;
75 paniers de 24 demi bouteilles;
25 paniers de 12 demi bouteilles, à vendre par
PAUL JUGE Fils & Cie,
13jan 27 rue St-Louis

PLANTS DE CANNES — Un lot de cannes à rubans en déchargement du brick P. Soulé, de la Havane, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
TROISGROS & CO,
13jany 26, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE — 400 caisses sucre blanc et jaune, à vendre par
TROISGROS & CO,
13jany 26, Vieille Levée.

TABAC — 250 balles Vuelta de Abajo, de Cuba pour cigares et tripes, à vendre par
TROISGROS & CO,
13jany 26, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE — En déchargement de la goélette Fairy
80,000 cigares de la Havane, marques de choix, à vendre par
J. M. CABALLERO,
13jany 36, Vieille Levée, entre Domaine et Bienville.

SAVON — 800 caisses No 1, à vendre par
E. JOHNS, 5, Front Levée. 6nov

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS—

Steamship Maria Hurt, Eustons, pr Galveston.
Navire Helena, Sutherland, pr Liverpool.
Ocean Star, Williams, pr Liverpool.
Barque Harriet et Martha, Leslie, pr Charleston.
Brick Emily, Young, pr Liverpool.
Dedoin, Orcos, pr Gênes.
Goelette H A Barling, Gatt, pr Baltimore.

—ARRIVÉS SAMEDI.—

Navire Consueloro, Kerr, de Liverpool.
Garnaile, Devereux, de Liverpool.
Vaucluse, Gilchrist, de Thomaston.
Lapland, Simpson, de Liverpool.
Chasen, Wiss, de Liverpool.
Ariste, Nisbetson, de Boston.
Barque Virginia, — de St Juan de Nicaragua.
Sea Bagley, Bishop, de Trinidad.
Cassene, Porterfield, de Boston.
Goelette Ann McKay, Dowyer, de St Marks.
Bonita, Rios, de Vera Cruz.

—STEAMBOATS.—

Gipsey Uhr, de Bayou Sara.
St James, Power, de Pelbeuduauville.
Buckeye, Devoe, de Cincinnati.
Geo Washington, Carroll, de Cincinnati.
Pocahontas, Moore, de St Louis.
Gen Scott, Myers, de Cincinnati.
Shamrock, Hart, de Shreveport.
Brilliant, Hart, de Bayou Sara.
Dr Batop, Wilson, de Cincinnati.

—ARRIVÉS HIER.—

Navire Telemon, Sechet, de Thomaston.
Onward, Crosby, de Liverpool.
Barque Helen et Francis, Davis, de Bordeaux.
Springfield, Roy, de Liverpool.
Brick P Soulé, Smith, de la Havane.

—STEAMERS.—

Fashion, Martin, de Grand Prairie.
Gen Taylor, Trinsdad, de Donaldsonville.
New Latona, Cooper, de Shreveport.
Jamestown, Jenkins, de Nashville.
Bunker Hill No 3, Miller, de Louisville.
Belle Key, Key, de Louisville.
Flora, Bassett, de la Nouvelle-Iberie.
Avon, Johnson, de Opelousas.
Star, Gammon, des Attakapas.
Hadee Jefferson, de Bayou Glaise.
Ohio, Black, de Cincinnati.

—MEMORANDA.—

Boston, 1er janv — Arrivé, navire Marathon, Vandyke, de N-Orléans; navire Frances, Ellis, de Liverpool; barque Marcia, Wilson, pour la Nouvelle Orleans.

New-York, 31 déc — Expédié, barque Hyperion, Perkins, pr la N-Orleans. — 1 janv. arrivé, barque Kremlin, Bearse, de la N-Orleans.

Bath, 9e déc — Arrivé, navire Naples, Duncan, de la N-Orleans.

PORTS ÉTRANGERS.

(Par le steamer Baltic.)

Bordeaux, 3 déc — Partis, barque *Pax* de la N-Orleans; — chargeant. Abbott Lord, Friedrice, et Isaac Newton, tous deux pr la N-Orleans.

Havre, 5 déc — Chargeant pour la Nlle Orleans, Brunswick, Thomas.

Marseille, 4 déc — Parti, Jenny Lind, Mobinson, pr la N-Orleans. — Arrivé, Pauline, Bergant, Tonneroire, pr la N-Orleans, Ida et Centre, pour la Nouvelle Orleans.

Isaal, 9 déc — Arrivé, Brutus, Couch, de Londres, pr la N Orleans, et partit le même jour. Abeona Mills, de Hull, pr la N Orleans.

Palerme, 10 nov — Parti, brick Maria, Pierce, pour la N-Orleans.

Gibraltar, 5 déc — Parti, navire Sharron, Merryman, de Boston, pr la N-Orleans. — 28 nov arrivé, Colonna, de Palerme, pr la N Orleans.

Waterford, 7 déc — Parti, Empire, Clark, de la N-Orleans et l'ancre au passage.

Parti de Pair, au départ de Bristol, 7 déc — Java, Pasapson, pr la N Orleans.

Parti de Clyde, 7 déc — Lady Falkand, Smith, pour la N Orleans.

Liverpool, 10 déc — Arrivé, European, Whiting, de la N Orleans, parti Endora, Bannerman, de Wan Rutbusse, Spencer, pr la N-Orleans.

Southampton, 10 déc — Arrivé, Augusta, Sampson, pr la N-Orleans.

Chargeant pour la N Orleans — Le Balmorali: Clara Hymes, Duncan, le J L K Joyce; T B Wales, partant le 1, H H Bondy, vers le 17. Harriet Augusta, vers le 16.

ASYLE DE LA RUE POYDRAS.

L'ASSEMBLÉE annuelle des souscripteurs à la société des orphelines, aura lieu à l'Asyle de la rue Poydras, jeudi 16 courant de midi à deux heures, afin d'élire des directeurs pour l'année courante.

6janv—10

Costumes, pour bals, CONTEMPS

M. DELCROIX a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que un dans étant en France, il vendra cette année, voulant s'en défaire, un bel assortiment de dominos, mixtes, COSTUMES A CARACTÈRE DE FANTAISIE D'ENFANTS, *tout près qu'il aient l'habitude de les faire*. Il invite les amateurs à venir les visiter et s'assurer par eux-mêmes qu'ils pourront se satisfaire à des prix extrêmement minimes.

☞ Ces CORTINES sont déposés RUE D'ORLEANS, No 73, *entre Tranchine et Bourbon, pr-ès le théâtre* où on pourra les voir chez tous les jours, jusqu'à huit heures du soir. 13janv—3m

AVIS JUDICIAIRES.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1851.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu à la Banque lundi 10 février prochain, à midi.

R. M. DAVIS,
13janv Caissier.

AVIS — La société existant sous le nom de LOUIS MARESTE & JOHN CLATZERE, est dissoute d'un commun accord. Louis Mareste reste seul chargé de la liquidation. Tous ceux qui doivent à la dite société sont priés de régler avec M. Louis Mareste.

Nlle-Orléans, le 12 janvier 1851.

L. MARESTE & JOHN CLATZERE.
13janv 60, Vieille Levée.

LOUIS MARESTE informe le public qu'il continue seul le même genre d'affaires sous le nom de L. Mareste.

L. MARESTE,
13janv 60, rue Vieille Levée.

Demande de pensionnaires chambres garnies.

UNE famille demande à louer pour quelques mois trois ou quatre chambres garnies, dans une bonne situation avec ou sans la pension. S'adresser à W. H. B.
10, rue Gravier, au premier.

P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

275	do	do	en magasin.
275	14 vin de Porto rouge,	F. Durand,	
45	14 do	do blanc,	do.
140	14 do	do rouge,	Miguel Reig,
365	14 do	do	do Mesens Paulilar
370	14 do	de Madere	do,

60 boues vin de Bordeaux, pour l'ordinaire,
14 do do do Mesens Paulilar
5 do do do Ginaulhar et Valney,
4 do do do grand vin de Médoc,
7 demi bojes de Pechon Longueville 1845 et 46.
30 bojes de vin de Bareuse.
445 caisses de vin fin diverses marques,
75 do de Rhone, A Canteno: 1836,
50 paniers de champagne Ire marque,
80 do d'huile d'olive de Plagnioi,
Bardines à l'huile de Fontaine jeune à Concarneau (Finistère). 13janv

RIZ — 50 barriques en déchargement du Leopold O'Donnel, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
13 janv 15, rue Tchoupitoulas.

MESS BŒUF — 500 barils et 300 demi-barils M. C., marque Davis, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
13janv 15, rue Tchoupitoulas.

SALAISONS — 200 caisses morue, 95 barils harengs, 200 barillets maquereaux No 1, 200 do saumons, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
13janv 15, rue Tchoupitoulas.

CLOUX — 500 barrilets clous assortis, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
13 janv 15, rue Tchoupitoulas.

AVOINE — 1,000 sacs en magasin, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
13 janv 15, rue Tchoupitoulas.

CHAMPAGNE — 96 paniers Champagne de la marque Bien Anglois; 30 do do de Double Crown 30 do do de Rutinart, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & CO,
12janv 17 et 18, rue St. Louis.

VIN rouge en caisses — 3,000 caisses vin rouge St Julien Médoc; 350 do de Chateau Latour; Château Margaux; Chateau Lafitte, Keycheville et Batailley, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
13 janv 7 et 19, rue St Louis.

VIN blanc en demi barriques — 50 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
13 janv 17 et 19, rue St Louis.

SARDINES — 150 caisses sardines en boites, demi et quarts de boites, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
13 janv 17 et 19, rue St-Louis.

VIN du Rhin — 20 caisses vin blanc du Rhin, de Hochheimer 1846; 20 do do do de Dendesheimer, do; 10 do do do de Johannisberger, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
13 janv 17 et 19, rue St-Louis.

VIN rouge en barriques — 24 barriques vin rouge Deyrie Margaux; 15 demi do do do; 25 do do do St-Julien Médoc; 36 do do do Pauillac do, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
13janv 17 et 19, rue St-Louis.

EN déchargement du navire Helen et Francis, de Bordeaux,
50 quarts de pipes eau-de-vie de Ph. Godard, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
13 janv 17 et 19, rue St-Louis.

EN déchargement du navire Helen et Francis, de Bordeaux,
5 demi-pipes eau-de-vie de 1695 de A. Lagrange et Co.; 10 quarts-pipes eau-de-vie de 1695 de A. Lagrange & Co.; 30 huitièmes de pipes d'eau-de-vie de 1695 de A. Lagrange & Co.; 5 demi-pipes d'eau-de-vie de 1820 de A. Lagrange & Co.; 10 quarts de pipes d'eau-de-vie de 1820 de A. Lagrange & Co.; 20 huitièmes de pipe d'eau-de-vie de 1836 de A. Lagrange & Co. A vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.,
13janv 17 et 19, rue St-Louis.

EN déchargement du navire Helen et Francis, de Bordeaux,
77 barriques vin rouge, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.,
13 janv 17 et 19, rue St-Louis.

CIGARES de la Havane — 195,750, qualités assorties, en débarquement de la goélette Fary, à vendre par
B. VALLÉ,
13 janv 27, rue de la Commune.

Mousseline mouchetée.

VENANT d'arriver par les navires Lapland et Chasca — Un assortiment général de mousseline mouchetée, à vendre par
TROISGROS & CO,
13janv 26, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE — 400 caisses sucre blanc et jaune, à vendre